

Rapporteur : M. KALONJI

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 SEPTEMBRE 2025**  
**FIXATION DES TARIFS**  
**DU STATIONNEMENT URBAIN APPLICABLES**  
**A COMPTER DU 1er NOVEMBRE 2025- MODIFICATIF-**

**RAPPORT**

Par délibération en date du 12 décembre 2024, la Ville a fixé ses tarifs de stationnement pour l'année 2025.

Afin de permettre au quartier Jean ZAY de se développer et au parking Simone VEIL d'améliorer son attractivité, des mesures tarifaires exceptionnelles pour une durée d'un an sont proposées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

- La gratuité de 30 minutes portée à 1 heure.
- -50 % sur l'ensemble des tarifs, abonnements compris.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces modifications tarifaires provisoires.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 19 septembre 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. ARJONA, Mme BERTHIER, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme EL MEZOUED, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme SALL, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSEY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

|               |                |             |                   |
|---------------|----------------|-------------|-------------------|
| M. AIT-OUARAZ | à Mme BERTHIER | M. PEGORIER | à M. BEN ABDALLAH |
| M. FOYER      | à Mme LEMMET   | Mme LEON    | à M. REYNIER      |
| M. BENSABAT   | à M SENANT     | Mme RAFIK   | à Mme EL MEZOUED  |
| M. COURDESSES | à M. ARJONA    | M. HOBEIKA  | à M. CHARRIEAU    |

M. BEN ABDALLAH est désigné comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

45 voix POUR

04 voix CONTRE

voix ABSTENTION

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



**OBJET : FIXATION DES TARIFS DU STATIONNEMENT URBAIN APPLICABLES A  
COMPTER DU 1er NOVEMBRE 2025 – MODIFICATIF -**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), notamment son article 63, et ses textes d'applications ;

Vu le Code général des impôts, notamment les articles 201 et 206 A ;

Vu ses précédentes délibérations relatives aux tarifs municipaux en matière de stationnement urbain, et notamment celle du 12 décembre 2024 ;

Considérant l'assujettissement au régime de la TVA du stationnement des parcs en ouvrage ;

Considérant le contexte économique du nouveau quartier Jean ZAY ;

Considérant qu'il est opportun de réviser provisoirement le tarif du parking Simone Veil pour en assurer sa promotion ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er – Instaure la gratuité portée de 30 minutes à 1 heure et la réduction provisoire pour une année de 50% du tarif du parking Simone Veil à compter du 1er novembre 2025.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes seront inscrites au budget des exercices correspondants.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme  
Le Maire